

Procès-verbal de l'Assemblée 2020 **des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland**

Vendredi 19 juin 2020, à 19h30, au centre communal à Péry

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2019-2020, l'association SVRJS compte 23 clubs et 1258 licences, soit le même nombre de clubs mais 13 licences en moins.

99 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 67 délégués sont présents, représentant 21 clubs.

Clubs excusés : Sixième Set, VBC Delémont.

Club non-excuse : aucun.

Conformément au règlement des indemnités, les clubs excusés reçoivent une amende de Fr. 50.-.

Autres excuses :

- Membres d'honneur : Raoul Voirol, Jocelyne Rossel, Gilbert Frieden et Anne-Marie Rérat.
- Invités : M. Vincent Pilloud de l'Office de Sports du canton du Jura.

2. Salutations et accueil

Claude Devanthéry, président de SVRJS ouvre cette assemblée en l'absence d'un président de l'AD suite au décès du président, M. Jean-François Waelchli.

Il remercie le VB Péry qui accueille l'assemblée de ce soir. Il remercie ce club d'avoir pris les mesures nécessaires à la tenue de l'assemblée compte tenu de la situation sanitaire particulière.

Il rend hommage à Jean-François qui était une figure marquante de notre association. Jean-François, membre fondateur du club de SMG, a été notre président des assemblées depuis 2011. Cette figure marquante du volley de notre région a été emportée par un mal aussi sournois que rapide le 28 février dernier. Il invite ensuite les participants à se lever pour respecter une minute de silence.

Il salue M. Luca Balduzzi, responsable « développement des clubs et associations » au bureau de Swiss Volley, le représentant de la presse, Julien Boegli et M. Claude Nussbaumer maire de la commune de Péry-La Heutte.

Le président précise que l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyé, conformément à l'article 20 des statuts, plus de 30 jours avant la présente AD, alors que les rapports annuels, le résultat des comptes ont été diffusés voici plus de 10 jours. Quant au budget 2020-2021, il a été envoyé récemment par mail.

3. Election des scrutateurs

Sven Tschanz (Nidau Volley et Philippe Varrin (SMG Bienne) sont désignés comme scrutateurs et sont élus à l'unanimité.

4. Désignation d'un président du jour

Comme annoncé aux clubs, le comité a été contraint de chercher un président de substitution pour la présente assemblée. Il l'a fait, même si ce n'était pas de sa propre compétence, afin que le président qu'il propose puisse avoir préparé correctement le déroulement de l'AD.

Claude Devanthéry propose de désigner Jacques Schnyder comme président du jour. Par souci de démocratie, il demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne se manifestant, Jacques Schnyder est désigné tacitement président de l'AD du jour.

Jacques Schnyder :

Je salue la présence de nos membres suisses-alsaciens et m'excuse de ne pas pouvoir mener les débats dans les deux langues de l'association.

Et les remercie de faire l'effort d'écouter toutes les discussions en français.

J'ai accepté de me présenter à ce poste car j'attache beaucoup d'importance au fonctionnement démocratique et équitable de nos structures.

Le pouvoir exécutif du comité doit être validé par les clubs, qui sont, de manière imagée, les clients et propriétaires de l'association.

L'AD est donc l'organe décisionnel primaire de SVRJS

Merci pour votre présence, c'est un événement important même s'il est un peu formel. Il est également important que les clubs se retrouvent et tirent à la même corde, soit le développement du volleyball de manière large.

Le président rappelle les modalités des élections et des votations qui sont régies par les articles 25 à 27 des statuts de notre association.

Les élections se font à main levée, à moins que 1/5 des ayants droit ne demande le vote au bulletin secret.

Les candidats doivent être présentés par le comité ou par les délégués. Ils sont élus individuellement à main levée (sauf réserve de l'art.25) pour une période de deux ans.

Seules les voix exprimées (les suffrages exprimés) sont prises en compte pour l'établissement de la majorité. Les abstentions (ou bulletins blancs en cas de vote au bulletin secret) sont exclus du décompte des « suffrages exprimés ».

La majorité absolue est nécessaire au premier tour de scrutin. Au deuxième tour sont élus les candidats ayant obtenu le nombre le plus élevé de suffrages.

5. Discours des invités

M. Claude Nussbaumer, maire de la commune fusionnée de Péry-La Heutte, présente sa commune aussi bien sur les plans géographique, historique, économique que touristique. Il souhaite que l'AD débouche sur des débats fructueux et constructifs.

Luca Balduzzi de Swiss Volley présente les salutations de l'organisation faîtière du volleyball.

Corona – et quoi après ?

- 2 objectifs principaux :
- a) Reprise des championnats en salle, fin septembre au plus tard
- b) Reprise des tournois dans le sable au plus vite
- Directives OFSP, OFSPO et Swiss Olympic > 3 aspects importants :
- a) les entraînements
- b) les matchs de compétition
- c) les manifestations avec des spectateurs

Où en sommes-nous quant aux 2 objectifs principaux ?

- Reprise des championnats indoor fin septembre.
- Reprise des tournois de beach volley le 11 juin.

Conséquences du coronavirus sur le développement de Volley IT2.0

État avant la crise sanitaire, fin février 2020 : env. 1,5 mois de retard par rapport à la planification.

Conséquences directes du coronavirus pour le développeur d'applications sportives Clicsoft : le léger écart causé par Corona est devenu encore plus grand.

- Le bureau a été occupé par des thèmes complètement différents
- Le projet partiel «Arbitrage» n'a pas pu commencer

Répercussions pour la suite :

- Il est impossible de respecter le calendrier établi avant la crise sanitaire. C'est la conclusion à laquelle est arrivé l'organe de surveillance.
- Par conséquent, en l'absence d'autres possibilités, le comité de pilotage a approuvé le report de la mise en ligne de la partie Volleyball du 21.05.2021 (2021/2022) au 21.05.2022 (2022/2023).
- Les présidents des régions et leurs bureaux ont déjà été informés.
- Message vidéo à tous à la fin de l'été 2020.

Développement des Clubs et des Associations

Swiss Volley cherche des personnes pour participer à 4 groupes de travail

Groupe de travail 1 : Développement des championnats régionaux.

Groupe de travail 2 : Ligues «Fun» : équipes loisirs, seniors, équipes mixtes.

Groupe de travail 3 : Simplification de la feuille de match.

Groupe de travail 4 : Simplification du règlement.

School Volley 2020 / 2021 (à partir du 1^{er} juillet 2020)

Sport scolaire facultatif :

- Soutien de Swiss Volley : offre de CHF 200.00.

Sport scolaire obligatoire :

- CHF 200.00 min. 3 x 90min (3 doubles leçons) à l'école y compris prise de contact
- Un club peut s'inscrire au maximum 2 fois par année

Cours de perfectionnement sur le volleyball pour enseignants :

- 2 cours pour enseignants par an en coopération avec l' ASEP

Tournois pour écoliers :

- Tournoi de min. 10 équipes organisé par une école : offre une fois 10 ballons (ballons Kids ou School Volley)
- Tournoi de min. 10 équipes organisé par un club (en coopération avec une école) : soutien financier une fois de CHF 150.00 de la part de Swiss Volley

6. Adoption de l'ordre du jour

Le président soumet l'ordre du jour à l'approbation des délégués.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

7. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 14 juin 2019 à Courroux

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch et il figure des pages 4 à 9 du fascicule de la convocation à l'assemblée. Il n'a pas suscité de proposition de modification. C'est à l'unanimité que le procès-verbal de l'AD 2019 est accepté.

7. Rapports annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de la convocation. Jacques Schnyder propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments et, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du président du comité de SVRJS (Claude Devanthery) (page 10) ;
- rapport du président des arbitres (Serge Jubin) (page 11) ;
- rapport du responsable de la presse et des médias (Julien Boegli), (page 12) ;
- rapport du responsable de groupement des entraîneurs, (Olivier Lardier), (page 13) ;
- rapport de la responsable mini volley (Bérénice Willemin) (page 14) ;

- rapport de la responsable de la relève (Réjane Gerber) (page 15 et 16) ;
- rapport de la commission de jugements et de recours (Benoit Gogniat) (page 16).
- rapport du responsable du secteur compétition (Joachim Schlub) (page 16) ;

Personne ne demande de complément d'information et c'est à l'unanimité que tous ces rapports sont acceptés.

9. Comptes 2019-2020

Patricia Schaller, caissière, donne quelques explications quant aux différences entre le budget et les comptes.

Les comptes bouclent avec un **bénéfice de CHF 4'303.10** alors que le budget n'en prévoyait que 230.-. La caissière est très heureuse de ce retour dans les chiffres noirs qui montrent l'absence de mauvaise surprise financière durant cette saison. Après les dépenses informatiques imposées par Swiss Volley durant les dernières saisons, elle craignait la mise en œuvre du nouveau concept de la relève, mais nos estimations se sont révélées réalistes.

Comme chaque saison, nos finances sont soutenues par les pénalités financières infligées aux clubs. Nous avons encaissé CHF 3000.- de plus que prévu pour les manques de quota d'arbitrage. Patricia avait imaginé que les clubs trouveraient des arrangements entre eux pour éviter ces amendes.

Pour le reste, il s'agit d'un relatif équilibre entre des dépenses exceptionnelles et les économies dues aux manifestations annulées pour cause de Covid.

Mme Christelle Montavon (VBC Val Terbi) lit le rapport des vérificateurs des comptes. Ces derniers relèvent l'excellent travail de la caissière et l'emploi judicieux des fonds mis à disposition du comité. Ils demandent l'AD d'approuver les comptes tels que présentés.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au CR.

10. Admissions / Démissions / Exclusions

SVRJS a le regret d'enregistrer la démission d'un club : **SMG Bienne**.

Quant au **VBC Moutier**, il attend une amélioration de la situation sanitaire avant de convoquer une assemblée qui pourrait déboucher sur sa dissolution.

11. Présentation du championnat 2019-2020

Nous n'aurons que 9 équipes en D2 et en D4 mais 13 en D3 et 14 équipes en D5, ce qui obligera à faire 2 groupes et une refonte du championnat à la mi-saison avec un groupe titre et un groupe classement.

Chez les hommes, avec 10 équipes en H2 et 11 en H3, nous n'aurons qu'un seul groupe par ligue.

A noter que ces championnats masculins continueront à être disputés avec la région neuchâteloise.

Situation chez les juniors :

DM23 : 8 équipes (+3) HM23 : 2 équipes (-1) DM 19 : 7 équipes (-3)

DM17 : 9 équipes (0) DM15 : 6 équipes (+1) HM18 : 1 équipe (+1) HM16 : 2 équipes (0)

12. Élections

Résultats des élections :

♦ **du président de SVRJS** : les membres du comité proposent Claude Devanthéry qui est élu par 67 voix.

♦ **des membres du comité : sont proposés par le comité :**

Vincent Brêchet, élu par 66 voix (abstention de l'intéressé) ; Réjane Gerber, élue par 67voix ; Sandra Henz, élue par 67 voix ; Serge Jubin, élu par 67 voix ; Patricia Schaller, élue par 67 voix ; Joachim Schlub, élu par 67 voix et Roland Zbinden, élu par 67 voix ;

À noter que le poste de webmaster a été transformé en mandat et que c'est Stève Farine que le comité a désigné à ce poste.

- ♦ **des vérificateurs des comptes** : le président remercie le VBC Val Terbi qui a fonctionné pendant deux saisons. Est élu comme premier vérificateur, FS Glovelier, comme deuxième vérificateur, le VBC Delémont et comme vérificateur suppléant, le VBC Porrentruy. Ces trois vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité.
- ♦ **des membres de la commission de recours** :
Tous les membres de la commission de recours se représentent pour une nouvelle législature. Benoit Gogniat (président), Lydia Pizzagalli, Flaviano Arzenton et Thierry Lenweiter sont élus en bloc par 66 voix (abstention du président de la commission).
- ♦ **du président des assemblées** : Claude Devanthéry annonce qu'il n'a reçu que la candidature de Jacques Schnyder pour occuper ce poste. Mais, par souci de démocratie, il demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne faisant acte de candidature, il passe à la votation. Jacques Schnyder est élu par 67 voix

13. Fixation de la cotisation des clubs-membres

Le comité propose une cotisation inchangée à 200 francs. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

14. Budget 2020-2021

Patricia Schaller présente les différentes rubriques du budget.

Budget des indemnités : Augmentation de CHF 300.- pour le poste de responsable de la relève ; diminution de CHF 300.- pour le poste de responsable de la formation des arbitres ; diminution de CHF 250.- des indemnités forfaitaires de la CJR (50% de réduction).

Budget de la formation et subventionnement des juniors (présenté par Serge Jubin) :

Afin de conserver un maximum d'entraînements des SAR et pré-SAR, la décision a été prise d'augmenter de CHF 100.- la participation des joueuses et joueurs au tournoi final des SAR. Les CHF 150.- comprennent la fourniture d'un t-shirt, un training, l'hébergement et la nourriture lors du tournoi national.

Le comité a constaté une stagnation, voire une diminution du nombre d'équipes juniors. En réaction, il veut encourager les clubs à consacrer des moyens pour la formation des jeunes. Plusieurs modèles très différents ont été étudiés. Une commission spéciale a planché sur diverses formules. Au travers de la conférence des présidents et de différentes communications, les clubs ont été tenus informés de l'avancée des projets.

SVRJS a proposé d'engager un entraîneur-formateur professionnel, mis à disposition des clubs qui en feraient la demande, contre rémunération. La demande n'a pas été suffisante pour engager ledit entraîneur, mais ce n'est peut-être et espérons-le que partie remise.

En parallèle, une formule de soutien financier à la formation a été étudiée. Elle aboutit au concept de « subvention pour les juniors » qui est soumis à votre assemblée. Le principe est simple : une subvention est versée aux clubs en fonction du nombre de juniors ayant participé aux compétitions (juniors, minivolley, kids, actives). Les licences constituent la base du décompte.

Le comité a arrêté le **principe de l'enveloppe à Fr. 12'000.- pour ce concept.**

Pour la saison 2020-2021, en prenant en compte les 759 juniors engagés la saison dernière, la subvention par junior se monte à Fr. 15.80.

Le principe prévoit un autofinancement par les clubs, selon le nombre de leurs équipes actives. Le coût de l'opération revient à Fr. 216.- par équipe active.

Patricia commente le tableau avec les incidences que cela aurait sur les clubs.

Pour lancer l'opération, le comité de SVRJS propose de puiser dans les réserves financières de SVRJS pour financer l'opération. Mais à partir de 2021-2022, le concept de l'autofinancement par les clubs sera appliqué.

Au travers de ce concept, SVRJS espère inciter les clubs à faire de la formation et travailler avec les juniors. Si possible dès les catégories kids et mini, dans des équipes de jeunes, mais aussi en intégrant des jeunes dans les équipes actives.

Contribution exceptionnelle aux clubs liée aux effets de la pandémie (présenté par Serge Jubin) :

En plus d'avoir interrompu brutalement la saison 2019-2020 le 13 mars 2020, la pandémie du Covid-19 a des effets financiers marquants pour les clubs.

Des manifestations ont dû être annulées, le renouvellement et la recherche de sponsors s'annoncent délicats.

Le comité de SVRJS a admis la nécessité d'une contribution financière extraordinaire et unique. Il a envisagé plusieurs modèles et a retenu une réduction d'environ 40% de la contribution SVRJS des clubs au budget 2020-2021 de la formation (détection de talents, SAR, soutien SAE, minivolley, soutien aux activités des clubs, etc). Le comité a fixé l'enveloppe de la **contribution de soutien à Fr. 12'000.-, prise dans les réserves de SVRJS.**

La contribution des clubs au budget formation de SVRJS est fonction des catégories des équipes engagées. Une équipe junior contribue selon un facteur 1, tout comme les équipes de D5 et H3 (dernières ligue), les équipes D4 et D3 selon un facteur 2, les équipes D2 et H2 selon un facteur 3, les équipes de 1L selon un facteur 4 et l'équipe de LNA selon un facteur 5.

La contribution SVRJS extraordinaire corona vient ainsi d'abord en aide aux clubs ayant des équipes dans les catégories supérieures, clubs les plus impactés par les effets de la pandémie.

La caissière présente le tableau qui fournit les chiffres détaillés de la mesure.

Budget général : toutes les autres contributions demandées aux équipes seront identiques à celles de la saison écoulée.

Avec des recettes s'élevant à CHF 92'135.- et des dépenses se montant à CHF 116'135.-, on prévoit un déficit de CHF 24'000.-

Questions des délégués :

Julien Beuchat (Volleyboys) regrette que le projet de subventionnement de la formation soit proposé cette année. Il a déjà inscrit ses équipes. Il aurait pu chercher à former une équipe junior supplémentaire.

Réponse de Serge Jubin (au nom du comité) : Pour éviter cet inconvénient, le comité a mis en place un système qui ne subventionne pas les équipes juniors mais tous les juniors, qu'ils jouent en kids, en mini, en juniors ou en actifs. Deuxième mesure : la première saison, ce subventionnement est intégralement pris en charge en diminution de la fortune de SVRJS.

Maxime Rohrbach (VBC La Suze) : sur quoi s'est basé le comité pour fixer le montant de CHF 12'000.- ?

Serge Jubin : c'est une solution de compromis adoptée au comité.

Sven Tschanz (Nidau Volley) félicite le comité d'avoir choisi, non pas une solution punitive, mais une solution incitative qui récompense les efforts fournis. Il se demande si les finances de SVRJS permettent de supporter ces deux propositions.

Patricia Schaller : CHF 12'000.- pour les juniors et CHF 12'000.- pour le soutien suite à la pandémie, c'est la somme que la caisse pouvait se permettre en gardant un fonds de roulement nécessaire (CHF 33'000.-) au bon fonctionnement de la caisse.

Elle signale qu'elle sera intransigeante pour l'octroi du subventionnement des juniors : si toutes les informations concernant les personnes annoncées ne lui sont pas fournies selon sa demande, elle ne versera aucune subvention pour les joueurs, joueuses en question.

Votes :

Budget des indemnités : accepté par 65 voix et 2 abstentions

Budget de la formation : accepté 63 voix et 4 abstentions

Contribution exceptionnelle aux clubs liée aux effets de la pandémie : accepté par 65 voix et 2 abstentions.

Budget général : accepté 63 voix et 4 abstentions.

À noter que parmi les abstentions, 2 provenaient de SMG, club démissionnaire qui ne voulait pas se prononcer sur un budget qui ne le concernait plus.

16. Propositions des membres

Aucune proposition n'est parvenue au comité

17. Honorariat

Marco Severino qui a œuvré durant 19 saisons au sein du comité est proposé au titre de membre d'honneur. Claude Devanthéry lui remet un cadeau.

18. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

Ce sera le vendredi **18 juin 2021** : VFM, par Alain Chapatte, accepte l'organisation de cette assemblée.

19. Divers et imprévus

Réjane Gerber remercie Bérénice Willemin et lui remet un cadeau. Elle a été responsable des mini pendant 11 saisons.

Elle remercie également Damien Bélet et lui remet un cadeau. Il a été entraîneur assistant des équipes SAR féminines durant 12 saisons.

Vincent Brêchet : C'est lorsque le navire affronte des tempêtes que l'on reconnaît la valeur du capitaine. Notre capitaine, Claude Devanthéry, a montré qu'il était un excellent dans ce rôle face à l'ouragan provoqué par le Covid-19. Il demande à l'assemblée de l'applaudir chaleureusement.

Claude Devanthéry : Avec un capitaine seul à bord, le navire coule et c'est grâce à la collaboration précieuse et efficace de ses « matelots », membres du comité, que le navire n'a pas sombré...

L'assemblée se termine à 22h15.

Le secrétaire : Vincent Brêchet